

Liste des documents requis pour l'admission

1. Frais d'admission de 30\$

Vous devez faire parvenir un chèque ou mandat-poste au montant de 30\$ à l'attention du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue pour l'ouverture de votre dossier.

2. Formulaire de demande d'admission dûment rempli

Prenez soin de bien lire le formulaire et de le remplir (en lettres moulées) le plus correctement possible. N'oubliez pas de le signer et le dater.

3. Formulaire d'admission sur la base d'une formation jugée suffisante

Seulement pour ceux et celles qui ne possèdent pas de diplôme (DES, DEP).

4. Copie du certificat de naissance de l'état civil

Ce document est obligatoire. Il doit provenir de l'état civil de votre province de naissance. Il doit comporter le nom de votre père et de votre mère. Les documents souvent intitulés «baptistère» provenant de votre paroisse ne sont pas reconnus. Copie lisible seulement.

5. Copie de vos diplômes (DES, DEP)

Une copie des diplômes obtenus selon l'éducation que vous possédez.

6. Copie du dernier relevé de notes du Ministère de l'éducation

7. Curriculum vitae (CV) le plus récent

Afin de pouvoir valider votre admissibilité en regard des critères du RREQ

8. Copie de votre carte de résidence permanente

(recto - verso) Si vous êtes immigrant légal au Canada et demeurez de façon permanente au pays, une copie de ce document est obligatoire.

9. Copie de votre certificat de sélection du Québec (C.S.Q.)

Si vous êtes immigrant légal au Canada et demeurez de façon permanente au pays, une copie de ce document est obligatoire.

10. Copie de votre visa d'études au Québec

Si vous êtes immigrant (hors Canada) et demeurez temporairement au Québec pour vos études, vous devez nous fournir une copie de ce document.

11. Copie de votre évaluation comparative du MICC

Ce document indique l'équivalence au Québec de vos études hors Canada.

12. Copie de votre certificat d'acceptation du Québec (C.A.Q.)

Si vous êtes immigrant (hors Canada) et demeurez temporairement au Québec pour vos études, vous devez nous fournir une copie de ce document.

Seulement pour ceux détenant
un statut d'immigrant au Canada.

13. Si applicable : copie de votre carte valide de statut indien (recto-verso)

* À noter que des conditions spécifiques peuvent être requises pour être admis dans certains programmes.
D'autres documents peuvent alors être exigés.